



Inaptitude et reclassement

Par **Emilie86**, le **18/02/2011** à **16:20**

Bonjour,

Je viens de passer mon deuxième visite auprès de la médecine du travail qui m'a déclarée inapte (lié a un accident du travail). Je me pose des questions par rapport au reclassement. Mon employeur ne peut pas pour le moment me reclasser dans l'entreprise mais possibilité de le faire au sein du Groupe. Néanmoins, il y aura forcément : changement de département, changement d'habitation etc... changement d'intitulé de poste, je suis actuellement caissière peut on me proposer un poste d'accueil? et puis je surtout refusé? et si je refuse, est -ce que ce sera un licenciement pour inaptitude ou licenciement pour faute? car les indemnités ne sont pas les mêmes. Et si on me propose un tel poste mais au sein de mon entreprise actuelle.. puis je refusée? sachant que mon indice diminuera? et serait je alors licenciée pour inaptitude ou faute?

Merci d'avance
Cordialement,
Emilie86